

Numéro : 14-173-080

(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2024-2025
Obligatoire pour chasser le sanglier à partir du 15 août 2024
(uniquement pour les territoires de plus de 5 hectares
non bénéficiaires d'un plan de chasse
(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Nom – Prénom : CHATILLON DIDIER

Rayer la mention inutile : Propriétaire ~~ou Mandataire~~

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune : ROSNAY

Lieu-dit principal : LE BUTTON

| Superficies (d'après les natures cadastrales) | | | | |
|---|---------|----------|---------|----------|
| Bois : | Lande : | Plaine : | Etang : | Totale : |
| | 14 | | 3 | 17 |

Fait à Chateauroux, le 1^{er} octobre 2024... Signature du demandeur : 

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 1^{er} octobre 2024

Le Président,
Laurent GANDILLOT.

